

ARTHEMIS MUSIQUE - Charte du Choriste - A lire et conserver

Je suis choriste dans l'association Arthémis Musique. Je m'inscris ainsi dans l'objectif d'une pratique collective de qualité dans une ambiance conviviale et solidaire.

Le respect des règles de vie commune dans les groupes, garantie de cet objectif, est précisé comme suit.

INSCRIPTION

L'adhésion à l'association et l'inscription sont annuelles.

En cas d'abandon en cours de saison, aucun remboursement de cotisation ne peut être proposé, sauf cas de force majeure reconnu par le Conseil d'Administration.

NOUVEAUX CHORISTES

. Afin d'assurer sa bonne intégration, **chaque nouveau choriste aura un parrain**, proposé en accord avec le référent du pupitre, qui se chargera de lui communiquer les informations, de répondre à ses éventuelles questions, et de l'aider si besoin.

. Dans le but de maintenir la cohésion du chœur ainsi qu'un environnement de partage sain, **un suivi particulier de chaque nouveau choriste sera assuré par le chef de chœur**, durant le 1er trimestre de l'année musicale.

Il pourra, dans ce sens, s'entretenir avec chacun(e) et le (la) conseiller. Il fera connaître son ressenti au CA, à toutes fins utiles, au plus tard à la fin du mois de décembre.

. Dans l'appréciation du profil de l'aspirant choriste, seront pris en compte les aspects apprentissage musical et possibilités vocales, mais aussi sa motivation, son investissement et ses capacités à évoluer sainement en communauté.

. La décision qui sera prise par le CA en commun accord avec le chef de chœur, à l'issue de ce suivi sera partagée avec l'aspirant et commentée.

PARTITIONS ET SUPPORTS MUSICAUX

. Notre Chef de Chœur écrit lui-même les arrangements des pièces sur lesquelles nous travaillons ; elles sont sa propriété exclusive.

Elles sont disponibles, pour être imprimées par chacun, sur le site www.arthemis-musique.fr dans l'espace « adhérents ».

. Si le Chef le juge utile, il élabore en outre pour le travail personnel des choristes, des supports audios par pupitre, diffusés ensuite à tous par les référents de pupitre.

. Je note que ces partitions et supports, ainsi que les codes d'accès à la page privée du site, sont réservés aux seuls adhérents. Je m'engage à ne pas les communiquer à l'extérieur.

REPETITIONS ET TRAVAIL PERSONNEL

. Les répétitions ont lieu à Bourg, salle Marthe Suchel, rue Emilien Cabuchet.

Les jours, dates et heures des répétitions sont confirmés chaque fin de saison avant les inscriptions pour l'année suivante.

. Le Chef de Chœur peut être amené à modifier le planning et fixer des séances supplémentaires pour la préparation des concerts.

. **La répétition est le socle de notre activité.** L'objectif collectif de qualité suppose une participation régulière de tout le groupe.

. En prenant son inscription, chaque choriste a conscience qu'il doit être assidu et ponctuel aux répétitions et fournir un travail personnel d'écoute des audios et d'apprentissage des paroles.

CONCERTS

. Le concert est l'aboutissement de notre travail et un moment fort et convivial de notre vie associative.

Le planning des concerts est fourni dès que possible et chacun fait son possible pour y participer.

. **La participation suppose une connaissance du répertoire, paroles et musique** ; l'usage des partitions ou d'aide-mémoire n'est pas accepté.

. **La tenue de scène est obligatoirement celle décidée par le Conseil d'Administration.** L'achat de cette tenue est à la charge de chacun.

. **Le placement sur scène** est de la compétence des référents pupitres, en application des consignes du chef de chœur.

TOUTE L'ANNEE

On vient avec sa bonne volonté et sa bonne humeur et on a à cœur, autant que possible, de s'impliquer dans la vie de l'association (assemblée générale, organisation des manifestations, vente des billets pour les concerts, etc....)

J'ai bien pris connaissance de la charte du Choriste. Mon adhésion à Arthémis Musique vaut acceptation de cette charte et engagement à la respecter.

NOM

Date

Signature